



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq novembre 2022, s'est réuni à la salle de réunion de l'espace animation, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier GUERINOT, Maire, qui déclare la séance ouverte.

Date de  
convocation :  
25/11/2022

-----  
Nombre de  
conseillers :

En exercice : 19  
Présents : 19  
Votants : 19

**Présents** : Didier GUERINOT, Lionel CHOLLET, Aurélie LEFRANCOIS-LOISEL, Karine LEBLOND, Rodolphe PELLETIER, Béatrice QUEMIN, Jean-Marie DELAUAUD, Angélique BARRIERE, Jérôme LE ROUX, Sandrine SEZNEC, Rémy BLANCHARD, Marion FORET (à partir de 19h15), Patrick FRERET, Paulin DELAMARE, Alain PIEDNOEL, Isabelle STIEVENARD, David ROUZE, Sylvie MORIN, Antoine DAVID

**Absent(s) excusé(s)** : Marion FORET (jusqu'à 19h15)

**Pouvoir (s)** : Marion FORET donne pouvoir à Paulin DELAMARE jusqu'à son arrivée (19h15)

### 2022-11-02 TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIERE

Suite à la commission de finances du 15 novembre 2022, Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs en vigueur depuis 2019 et de préciser la durée des renouvellements comme suit :

#### CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES :

- |  |          |
|--|----------|
| ➤ Trentenaire adulte (2m x 1m) 2 places    | 260,00 € |
| ➤ Renouvellement 15 ans adulte             | 208,00 € |
| ➤ Trentenaire enfant (1m x 0,50 m) 1 place | 158,00 € |
| ➤ Renouvellement 15 ans enfant             | 106,00 € |

#### SITES CINERAIRES :

- |   |          |
|---|----------|
| ➤ Case columbarium 15 ans (2 urnes)   | 485,00 € |
| ➤ Renouvellement 15 ans   | 311,00 € |
| ➤ Inscription du nom du défunt sur la stèle du jardin du souvenir<br>(en sus, au choix de la famille) | 150,00 € |

La dispersion de cendres au jardin du souvenir nécessite une autorisation du Maire mais ne fait pas l'objet d'une facturation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les tarifs proposés.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Le registre dûment signé, pour extrait certifié conforme,  
La Saussaye, le 29/11/2022,  
Le Maire,  
Didier GUERINOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212706162-20221129-2022-11-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2022

